

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 36/003/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'EXTRA 43/03 (ASA 36/002/2003 du 18 septembre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTIONS IMMINENTES PROCÈS INIQUÉ

SINGAPOUR

Vignes, fils de Mourthi (h), 23 ans, ressortissant malaisien

nouvelle personne menacée :

Moorthy A/L Angappan (h), ressortissant malaisien

Londres, le 22 septembre 2003

L'exécution de Vignes, fils de Mourthi, est prévue le 26 septembre à 6 heures du matin, heure locale. Par ailleurs, Amnesty International a appris que Moorthy A/L Angappan, également déclaré coupable dans le cadre de la même affaire, devait être exécuté en même temps que Vignes, fils de Mourthi.

Vignes, fils de Mourthi, a été reconnu coupable de trafic de stupéfiants et condamné à la peine capitale en août 2002. Amnesty International est préoccupée par le fait qu'un certain nombre d'irrégularités ont peut-être été commises durant le procès de cet homme.

L'avocat de Vignes, fils de Mourthi, pense qu'il existe une forte possibilité que son client soit innocent. Le 19 septembre, la haute cour a rejeté la requête qu'il avait déposée en vue d'obtenir un nouveau procès. Une précédente requête, introduite le 12 septembre, avait également été rejetée, tout comme le recours en grâce formé auprès du président de Singapour. Contrairement aux normes internationales en matière de procédure, Vignes, fils de Mourthi, n'a pas bénéficié d'un sursis à l'exécution de sa peine capitale, bien que son avocat ait fait part de son intention de former un recours.

Moorthy A/L Angappan a été déclaré coupable de trafic de stupéfiants dans le cadre de la même affaire et a également été condamné à mort en août 2002. Pour l'heure, Amnesty International ne dispose pas d'informations complémentaires concernant cet homme.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez aux autorités de renoncer à ôter la vie à Vignes, fils de Mourthi, et à Moorthy A/L Angappan, qui doivent être exécutés le 26 septembre à 6 heures du matin ;

– appelez les autorités de Singapour à instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir ce châtiment, conformément aux recommandations de la Commission des droits de l'homme des Nations unies ;

– faites observer que des doutes sérieux ont été exprimés quant à l'équité du procès de Vignes, fils de Mourthi, et demandez qu'il bénéficie du temps et des moyens nécessaires pour préparer et présenter sa requête en vue d'être jugé de nouveau, ainsi que toute requête ultérieure ;

– soulignez que nul ne peut être exécuté tant qu'une procédure d'appel, de recours ou de recours en grâce est en cours.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Professor S. Jayakumar
Minister of Law
Ministry of Law
100 High Street
The Treasury #08-02
Singapore 179434
Singapour

Télégrammes : Minister of Law, Singapour

Fax : + 65 6332 8842

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Chan Sek Keong
Attorney General
Attorney General's Chambers
1 Coleman Street #10-00
Singapore 179803
Singapour

Télégrammes : Attorney General, Singapour

Fax : + 65 63325984

Formule d'appel : *Dear Attorney General,* / Monsieur le Procureur général,

Président de la Cour suprême

Yong Pung How
Chief Justice
Supreme Court
Supreme Court Building
St Andrew's Road
Singapore 178957
Singapour

Télégrammes : Chief Justice, Singapour

Formule d'appel : *Dear Chief Justice*, / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques de Singapour dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*